



CH-3003 Berne, SG-DEFR

Berne, le 21 avril 2021

**Prises de position en vue de la publication le 5 mai 2021 du rapport du Contrôle fédéral des finances « Querschnittsprüfung der Aufsicht über die verbürgten Hochseeschiffe – Bundesamt für wirtschaftliche Landesversorgung und Schweizerisches Seeschiffahrtsamt »**

Le SG-DEFR communique la prise de position suivante au sujet de la **deuxième recommandation du rapport**, classée première dans l'ordre des priorités.

Il y est demandé d'élaborer un plan de mesures concrètes pour assurer une surveillance efficace de la flotte de haute mer en dehors de l'organisation de crise. Depuis l'élaboration du rapport, les taux d'affrètement des navires de haute mer ont connu une forte augmentation au début de l'année 2021. La situation économique et financière des navires de haute mer bénéficiant de cautionnements de la Confédération reste toutefois précaire et il faut s'attendre à au moins une demande supplémentaire d'honorer un cautionnement. Le rôle des navires de haute mer pour l'approvisionnement économique du pays demeure marginal et leur gestion est ainsi principalement guidée par des considérations financières en vue de la liquidation des derniers cautionnements. Partant de ce constat, nous examinons une restitution progressive des tâches et des responsabilités à l'OFAE, associée à des obligations de faire rapport, ainsi qu'en parallèle leur transfert, en premier lieu à des privés.

Il est à nos yeux important de mettre un terme à l'organisation de crise qui, en l'absence de mesures, risque de durer et de mobiliser des ressources. Ces solutions, en particulier le transfert à des privés, soulèvent cependant des questions de compétence et leur légalité doit être vérifiée en parallèle.

Par conséquent nous analysons une adaptation des bases légales dans le contexte de la liquidation des cautionnements des navires de haute mer au plus tard en 2032, notamment au niveau de l'ordonnance du 14 juin 2002 sur le cautionnement de prêts pour financer des navires suisses de haute mer (RS 531.44).

Le but est d'achever l'analyse pour l'automne 2021, y compris le concept de mise en œuvre.

Quant à la **première recommandation du rapport**, classée deuxième dans l'ordre des priorités, l'OFAE adopte la position suivante.

BWL und SSA haben die Empfehlung 1 der EFK, ob die praktischen Teile der Inspektionen beider Ämter durch Bordinspektionen unter Aufsicht und Leitung des SSA abgedeckt werden könnten, geprüft. Bis im Sommer 2022 hat das BWL die Bordinspektionen an eine in der Schiffbranche spezialisierte Unternehmung vergeben. BWL und SSA werden auf diesen Zeitpunkt die Modalitäten für eine Zusammenführung der Bordinspektionen an das SSA klären.